

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

MESSAGES D'ATTENTION

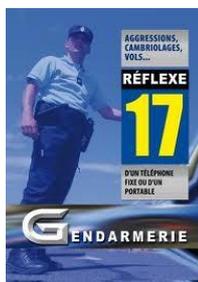


ARNAQUE

Des personnes mal intentionnées se présentent chez les habitants de Sermaise afin de faire un diagnostic de l'état de votre charpente, ... Ils prétendent être mandatés par la mairie : ce n'est pas vrai !

Ce diagnostic gratuit s'avère être souvent suivi d'un devis pour travaux d'un montant exorbitant.

La commune ne cautionne en aucun cas ces agissements, et vous n'êtes absolument pas obligés de laisser entrer ces individus !



N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie en appelant le 17

Les travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers, à l'aide d'outils susceptibles de provoquer une gêne sonore pour le voisinage, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ...

ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00.

L'utilisation de ces engins est strictement interdite les dimanches et jours fériés



Arrêté du 21 mai 2001



DATES À RETENIR

8 MAI 2015

COMMÉMORATION VICTOIRE 1945

Organisée par la municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

19 MAI 2015

RETOUR QUESTIONNAIRE MUTUELLE EN MAIRIE

Organisée par la municipalité
Renseignements : ☎ 06 80 71 13 62

29 MAI 2015

FÊTE DES VOISINS

Organisée par Les Sarmates
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

30-31 MAI 2015

INTERVILLAGES A SERMAISE

Organisés par la Municipalité
Renseignements : ☎ 06 76 06 06 03

5-6 JUIN 2015

GALA DE DANSE

Organisé par l'ASLS
Renseignements : ☎ 06 31 34 29 22

7 JUIN 2015

CONCERT DE MUSIQUE

Organisé par la municipalité à la Grange
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

10 JUIN 2015

AUDITION DE MUSIQUE

Organisée par l'ASLS
Renseignements : ☎ 06 31 34 29 22

13 JUIN 2015

FÊTE DU MESNIL

Organisée par le Mesnilois Festoie
Renseignements : ☎ 01 64 94 02 07

14 JUIN 2015

FÊTE DU FOOT

Organisée par le Football Club Sermaise
Renseignements : ☎ 06 83 32 01 82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015 & DU 9 AVRIL 2015

ACQUISITION D'UN CAR TYPE EVADYS (Irisbus)

A partir du 1er Septembre 2015 les cars sans ceinture ne pourront plus faire de ramassage scolaire.

Un des cars de notre commune n'a pas de ceinture de sécurité et l'autre a été rejeté au contrôle technique de sécurité pour des problèmes de frein récurrents.

Monsieur le Maire, après avoir étudié toutes les possibilités (organisation du transport scolaire par le STIF, remplacement du car), après avoir prospecté et reçu plusieurs offres (global bus, IVECO, entreprise FAST) et après un rendez-vous sur place à MITRY MORY avec l'essai du véhicule EVADYS par un des chauffeurs de la commune, propose l'acquisition de ce véhicule.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité, l'acquisition du car type EVADYS au prix de 87 000 € HT soit 104 400 € TTC et informe l'assemblée que les deux véhicules actuels (RENAULT FR 1 et TEMSAT) seront repris pour une valeur totale de 6 600 € TTC.



MENUISERIES ECOLE MATERNELLE

L'année passée, Monsieur le Maire avait évoqué son souhait de voir réaliser un programme de changement des huisseries dans le bâtiment le plus ancien de l'école maternelle. En 2014 il a proposé l'opération sur la façade intérieure de l'école maternelle. En effet les huisseries de ce bâtiment sont très vétustes, une aide financière dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2014 a été accordée et la dépense est prévue dans le budget 2015.

Cette année, il semble essentiel de continuer et de finaliser les changements d'huisseries pour terminer l'isolation de ce bâtiment.

La totalité de ces travaux pourra être financée au titre de la DETR à hauteur de 20 à 30 % du montant total.

Monsieur Le Maire indique que cette dépense va être inscrite au Budget Primitif 2015 et que le financement interviendra selon le plan de financement ci-dessous:

Montant des travaux HT	11 697.37 €
Montant des travaux TTC	14 036.84 €

Subvention 30 %	3 509.21 €
Autofinancement	10 527.63 €

Ces travaux sont prévus au deuxième semestre 2015.



FOURNITURE & APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE



Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande constitué en sus de la Commune de SERMAISE, de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix des communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Forêt le Roi, Le Val Saint-Germain, Les Granges le Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-Sous-Dourdan pour satisfaire les besoins en matière de fourniture et d'approvisionnement en électricité des bâtiments communaux.

Ce groupement de commune devrait nous permettre d'obtenir des tarifs à moindre coût.

ELECTION DE LA ROSIERE POUR L'ANNEE 2015

A l'occasion de l'élection de la 105ème Rosière de Sermaise, deux candidates se sont présentées, après appel de candidature auprès des jeunes filles ayant 18 ans en 2015 et demeurant dans la commune depuis plus de dix ans : MORVAN Guenaël, SARAZIN Clara.

Mademoiselle Clara SARAZIN a obtenu la majorité des voix.

Son couronnement a eu lieu lors de la fête de la Saint Georges, dimanche 12 Avril à 15H00 à la Mairie.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION



Le Conseil Municipal, vu le compte de gestion 2014, vu le compte administratif 2014, délibère et décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2014 qui est conforme aux écritures du compte administratif 2014, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
en INVESTISSEMENT	1 254 245,35	735 529,15	-518 716,20
en FONCTIONNEMENT	1 120 300,46	1 370 225,44	+ 249 924,98

SUBVENTION ALLOUEE AU CCAS POUR LE BUDGET 2015



Le Conseil Municipal a délibéré et décidé à l'unanimité d'attribuer au service du CCAS une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 8 000 €.

MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de 649 009,15 €, le Conseil Municipal a décidé d'affecter 300 000 € en réserve d'investissement, un report de 349 009,15 € en recette fonctionnement.



FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances, décide à la majorité de fixer les taux d'imposition comme suit pour 2015 :



Taxe d'habitation	14,11 %	13,63 % en 2014
Taxe sur le foncier bâti	14,11 %	13,63 % en 2014
Taxe sur le foncier non bâti	65,45 %	63,20 % en 2014

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité d'attribuer les subventions suivantes :

ASL	7 413 €	FOOTBALL CLUB	3 600 €
COMITE DES FETES	1 340 €	ENSEMBLE PETITS ET GRANDS	350 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €	FNACA	100 €
CLUB DE L'AMITIE	200 €	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015



Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avis de la commission des finances a voté à l'unanimité le budget primitif 2015-budget principal- équilibré en dépenses et recettes :

En section de fonctionnement	1 568 971,15 €	En section d'investissement	1 202 437,51 €
------------------------------	----------------	-----------------------------	----------------

ACQUISITION DE MATERIEL POUR DESHERBAGE MECANIQUE

L'acquisition de matériel de désherbage alternatif visant la réduction, voire la suppression de l'usage de pesticides fait partie des champs d'intervention financière de la Région dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement.

Par ailleurs, ce type d'acquisition est également éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le conseil municipal valide le choix de ce matériel pour un montant de 3 420 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer les demandes de subventions.

SUPPRESSION D'UNE INDEMNITE ATTRIBUEE A UN CONSEILLER DELEGUE

Monsieur le Maire indique qu'à la demande d'un conseiller délégué, son indemnité ne sera plus versée à compter du 1^{er} Mai 2015 et que les taux des indemnités du Maire et des Adjointes restent identiques. A savoir:

- ✓ Un taux de 42 % pour le Maire au lieu de 43 %
- ✓ Un taux de 15,75 % pour chaque adjoint au lieu de 16,5 %

REGIME INDEMNITAIRE AU PROFIT DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal délibère la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire l'IEMP pour les agents municipaux.

Le Conseil Municipal décide à compter du 1er avril 2015 de fixer le régime indemnitaire au profit des agents territoriaux des filières suivantes : administrative (emplois adjoints administratifs), animation (emplois adjoints animation), technique (adjoints techniques,) sociale (agents spécialisés des écoles maternelles – ATSEM) comme suit :

- ✓ Indemnité horaire pour travaux supplémentaires : IHTS
- ✓ Indemnité d'administration et de technicité : IAT
- ✓ Indemnité d'exercice de missions de préfectures : IEMP



ESPACES NATURELS SENSIBLES



Le Conseil Municipal approuve la modification de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles avec l'ajout d'une superficie de 24 hectares sur les secteurs des roseaux et de la Pâturage des Joncs, considérant que l'ensemble de ces secteurs est en ZNIEFF de type II « Vallée de l'Orge de Dourdan à la Seine.

LES BREVES D'ACTUALITÉ

INSCRIPTION ELECTORALE

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous devrez fournir votre carte d'identité, un justificatif de domicile et un imprimé sera à remplir en Mairie sous réserve de son recensement lors ses 16 ans.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés du 1er janvier 1999 au 31 mars 1999, doivent se faire recenser à partir de 16 ans.

Pour se faire, il suffit de se présenter à la Mairie, munis :

- De leur carte nationale d'identité (en cours de validité),
- Du livret de famille,
- D'un justificatif de domicile des parents.



AGENTS COMMUNAUX DE LA MAIRIE

Nous souhaitons vous informer de l'arrivée de nouveaux agents territoriaux sur notre commune : Mesdames Caitlin Dessene et Rosa Nunes, affectées aux écoles depuis la rentrée scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et Monsieur Jean Leblanc, nouveau responsable technique.

ADMINISTRATIF	PERISCOLAIRE
Mme CURTY Elisabeth Mme DERVAL Gisèle Mme MERY DECAYEUX-Secrétaire Générale	Mme MINGUEZ Cécile Mme DESSENNE Caitlin Mme NUNES Rosa Mme TIVIERGE Claire
ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Mme GOBERT Isabelle Mme MOREAU Nicole Mme ZALIG Précilia	Mme AMIET Sylvie Mme JOUBERT Anne-Marie Mme ZADRAVEC Magda
TECHNIQUE & TRANSPORT SCOLAIRES	
M. CHAOUAL Riadh M. DESCLOUX James M. LEBLANC Jean- Responsable du Service Technique M. MEDJADJI Jean-François M. VARIN Grégory	

SICTOM - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Des administrés nous ont informés que leurs poubelles ménagères n'avaient pas été collectées.



Depuis le mois de septembre 2014, nous vous rappelons que le Sictom applique les recommandations du CNAMTS* afin de réduire les risques d'accident du travail.

Les poubelles ménagères ne sont donc collectées que si elles sont présentées dans un contenant adapté au camion de collecte.

Cette information a été faite dans les journaux d'information du Sictom 48, 49, & 50, qui sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.sictom-du-hurepoix.fr/journaux-d-informations.html>

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter cette règle pour réduire les accidents du travail de cette profession particulièrement exposée.

*CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

ENFANCE : INSCRIPTIONS AUX MINI-CAMPS 2015

Les inscriptions pour les mini-camps d'été 2015 ont débuté le 7 avril 2015.

Vos enfants ont entre 6 et 12 ans et ils fréquentent les accueils de loisirs de Corbreuse, Dourdan, Les Granges-le-Roi et Saint-Chéron.

Ils peuvent bénéficier de séjours de vacances au Parc des Roches, à Saint-Chéron. Voici les dates des séjours :

du 6 au 10 juillet	du 20 au 24 juillet	du 17 au 21 août	du 24 au 28 août
--------------------	---------------------	------------------	------------------



Les prix du séjour sont fixés en fonction du quotient familial et du montant payé pour une journée de centre de loisirs dans l'année.



- Pour tout renseignement : Contacter le service accueil de loisirs de la CCDH au 01 60 81 12 20 ou rendez-vous sur place au 17 rue Pierre Ceccaldi à Dourdan, ou en mairie de Saint-Chéron au 01 69 14 13 31.

ENFANCE : INSCRIPTIONS AU CENTRE DE LOISIRS

CCDH - Service des accueils de loisirs -17 rue Pierre-Ceccaldi -91410 Dourdan

☎ 01 60 81 12 20 – Adresse @ : loisirs@ccdourdannais.com



Retrouvez les modalités d'inscriptions et de réservation sur

<http://www.ccdourdannais.com/les-services-au-public/enfance/inscription-aux-accueils-de-loisirs>

Les inscriptions, selon le lieu d'habitation, se font au siège de la CCDH ou à la mairie de Saint-Chéron pour les villes de Breux-Jouy, Sermaise et St Chéron.